



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Règlements 002-2024 et 003-2024

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que lors de la rencontre extraordinaire tenue le 2 août 2024, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a adopté les règlements suivants :

- Règlement sur la gestion contractuelle
- Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaires

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site Internet de la Régie ou dans chacun des bureaux municipaux des municipalités constituantes de la Régie.

DONNÉ À Les Cèdres, ce 5 août 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Auréy Pilon".

Auréy Pilon
Greffière-trésorière adjointe